

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal

La séance débutera
dans quelques
minutes...



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

1. Administration et affaires courantes

1.1 Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

À L'ORDRE
DU JOUR



1. Administration et affaires courantes

1.2 Dépôt du rapport financier et du vérificateur externe – exercice financier 2025

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le conseil prend acte du dépôt par la greffière-trésorière du rapport financier consolidé ainsi que du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025.

Rapport financier



1. Administration et affaires courantes

1.3 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe

La mairesse fait son rapport des faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec. Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Faits saillants



1. Administration et affaires courantes

1.4 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2026

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2026, tels que présentés.

PROCÈS
VERBAL



1. Administration et affaires courantes

1.5 Dépôt de la liste des déboursés et du rapport des engagements

Conformément aux dispositions des articles 176.5 et 96.1 du Code municipal du Québec, le conseil prend acte du dépôt de la liste des déboursés au montant de 2 601 228,25 \$ et du rapport des engagements autorisés pour la période du 1er au 30 juin 2026, tels que soumis par le Service des finances.

**LISTE DES
DÉBOURSÉS**



1. Administration et affaires courantes

1.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets

Année	Montant
2027	56 900 \$
2028	59 300 \$
2029	61 700 \$
2030	64 300 \$
2031	67 000 \$ (à payer en 2031)
2031	843 200 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 1255-24 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 23 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

1. Administration et affaires courantes

1.7 Amendement aux résolutions 2026-02-041, 2026-06-181 et 2026-06-182

D'AMENDER la résolution n° 2026-02-041 afin de financer la dépense par le Règlement d'emprunt n° 1261-24 au lieu d'une affectation au budget;

D'AMENDER les résolutions n° 2026-06-181 et n° 2026-06-182 afin de financer la dépense par une affectation au Fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans au lieu d'une affectation au budget.

1. Administration et affaires courantes

1.8 Mandat de représentation auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable

D'AUTORISER la mairesse à engager des discussions avec le MTMD concernant la mobilité active sur la route 333 et qu'elle représente les intérêts de notre Municipalité et de ses citoyens dans ces discussions afin de promouvoir des solutions adaptées et sécuritaires pour tous les usagers de la route.

1. Administration et affaires courantes

1.9 Appui au projet Sommet des Laurentides – Les élus(e)s des Laurentides s'engagent

DE MANDATER la mairesse à suivre le dossier via le conseil des maires la MRC de la Rivière-du-Nord;

D'APPUYER officiellement le Sommet des Laurentides et de s'engager à participer activement à cette démarche régionale de transition écologique;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'organisme porteur, Éco-corridors laurentiens.

1. Administration et affaires courantes

1.10 Achat de planches à pagaie et d'un module de jeux d'eau

DE PROCÉDER à l'achat de planches à pagaie dures (*hardshell*) ainsi que les accessoires nécessaires afin de répondre à la demande;

DE PROCÉDER à l'achat et au remplacement d'une partie du module de jeux d'eau;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.1 Octroi de contrat – Construction d’un nouveau garage municipal (2026-GEN04-AOP)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)
Jomaco Inc	6 000 000,00 \$
Construction Laval Aubin ltée	6 246 797,05 \$
9006-9311 Québec Inc / Devcor (1994)	6 301 369,87 \$
9227-8605 Québec Inc /Gestion Karmat	6 362 928,58 \$
Construction sélection SRJ inc.	6 413 871,82 \$
Constructions Larco inc.	6 669 000,00 \$
Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	6 762 339,64 \$
Sutera inc.	6 766 000,00 \$
Construction L Morin inc.	6 868 670,00 \$

D’OCTROYER le contrat pour la construction d'un nouveau garage municipal à Jomaco inc., au montant de 6 000 000 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d’appel d’offres;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.2 Octroi de contrat – Remplacement des affiches municipales (2026LOI01-DDP)

ENTREPRISES	MONTANT (avant taxes)
Les Enseignes Prud’homme	42 899,67 \$
Effigiart inc.	81 625,09 \$
Image et cie	96 575,00 \$

D’OCTROYER le contrat pour le remplacement des affiches municipales à Les Enseignes Prud'homme inc. au montant de 42 899,67 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document de la demande de prix;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.3 Octroi de contrat – Surveillance des travaux de structure mécanique et électrique du nouveau garage municipal (2026TP17-CGG)

D'OCTROYER le contrat pour la surveillance des travaux de structure mécanique et électrique du nouveau garage municipal à DWB Consultants, au montant de 67 680 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document de l'offre de services;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Alexandre Dumoulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

2. Soumissions, contrats et règlements

2.4 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1275-25 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal

PÉRIODE DE QUESTIONS

Première période de questions: 10 minutes

- Durée de l'intervention d'une personne: 3 minutes

Seconde période de questions : 45 minutes

- Durée de l'intervention d'une personne : 5 minutes
- Chaque personne peut poser une question et une sous-question lors de son intervention.
- Une seconde question est permise si le temps total alloué à la période de questions n'est pas écoulé.

Possibilité de prolonger la période de questions d'une durée maximale de 20 minutes sous réserve de l'approbation de la majorité des membres présents du conseil municipal.

3. Ressources humaines

3.1 Lettre d'entente 2026-003 – Affectation temporaire de tâches partielles

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer la lettre d'entente 2026-003 à intervenir entre les parties.

3. Ressources humaines

3.2 **Embauche d'un contremaître des travaux publics – poste cadre temporaire à temps plein**

D'EMBAUCHER monsieur Danny Fiset au poste cadre temporaire à temps plein à titre de contremaître du Service des travaux publics, rétroactivement au 22 juin 2026, pour combler l'absence de monsieur Daniel Leblanc et selon les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail des employés cadres;

3. Ressources humaines

3.3 Embauche d'une coordonnatrice du Service des loisirs – poste temporaire à temps plein

D'EMBAUCHER madame Jasmine Brunet au poste cadre temporaire à temps plein à titre de coordonnatrice des loisirs, rétroactivement au 15 juin 2026, pour combler l'absence en congé de maternité de madame Mélissa Delisle, selon les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail des employés cadres;

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du trimestriel



SAINT-HIPPOLYTE

Imprimé le 01 juillet 2026

Service: TRAVAUX PUBLICS

Type de demande: Requête, Plainte, Interne, Accueil et information

Qualité des services

Rapport des indicateurs de performance - juin 2026

TRAVAUX PUBLICS	Demande	Mensuel		Depuis le début de l'année	
	En attente	Complétée	Reçue	Complétée	Reçue
ADMINISTRATION	1	1	2	4	5
ARBRES	143	210	180	388	531
CHEMIN	20	32	30	130	141
DEMANDE INTERSERVICES	0	0	0	4	4
DENEIGEMENT	2	0	0	28	29
ECLAIRAGE	16	2	4	35	44
EDIFICES MUNICIPAUX	0	0	0	1	0
FOSSÉ	8	15	10	35	37
LOISIRS ET CULTURE	0	0	0	1	1
NETTOYAGE ET ENTRETIEN	0	0	0	1	1
ORDURES	0	0	0	4	4
PARCS & ESPACES VERTS	0	2	1	2	2
PONCEAU	8	12	16	35	42
SIGNALISATION	3	5	7	18	18
VOIRE	3	3	6	10	12
Total TRAVAUX PUBLICS	204	282	256	696	871
Total	204	282	256	696	871



4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du trimestriel

Activités à venir en août

- Nivelage et réparation des chemins;
- Opération de colmatage de nids de poule;
- Installation de pavage à la pièce;
- Travaux de stabilisations de la 413^e avenue;
- Épandage d'abat-poussière;
- Construction du nouveau garage municipal.

RAPPELS:

- Respectez les limites de vitesse pour votre sécurité;
- Respecter nos travailleurs sur les chantiers routiers;
- Être courtois avec l'entrepreneur en balayage de rues.

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du trimestriel

Programmation – Travaux routiers 2026

ROUTES	EMPLACEMENTS	DISTANCE EN MÈTRES
216 ^e avenue	Au complet	800
305 ^e avenue	Du 95 au 31, 305 ^e avenue	450
Rue Gohier	Au complet	100
Rue de l'Érablière Est	Du 21 au 10, Harfang des Neiges	300
167 ^e avenue	Du chemin de Kilkenny au 28, 167 ^e avenue	165
169 ^e avenue	Du chemin de Kilkenny au 21, 169 ^e avenue	145
Ch. du Lac-de-L'Achigan	Du 477 jusqu'à la 372 ^e avenue	1 200
Ch. du Lac-de-L'Achigan	De la 348 ^e Av. jusqu'au 345, ch. du Lac-de-L'Achigan	400
Ch. des Quatorze-Îles	Du 118 au 364, chemin des Quatorze-Îles	1 700

Consultez le citoyen.saint-hippolyte.ca pour obtenir plus de détails sur l'avancement de ces travaux.

4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du trimestriel

Programmation – Travaux routiers 2026

ROUTES	FOSSÉS	ÉMONDAGE	CORRECTION PONCEAUX/ ROCHES	PULVÉRISATION PAVAGE	PAVAGE	ACCOTEMENT
216 ^e avenue	50 %	100 %	40 %	0 %	0 %	0 %
305 ^e avenue	30 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Rue Gohier	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Érablière Est	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
167 ^e avenue	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
169 ^e avenue	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Ch. du Lac-de-L'Achigan	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	0 %
Ch. du Lac-de-L'Achigan	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	0 %
Ch. des Quatorze-Îles	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	0 %

Consultez le citoyen.saint-hippolyte.ca pour obtenir plus de détails sur l'avancement de ces travaux.

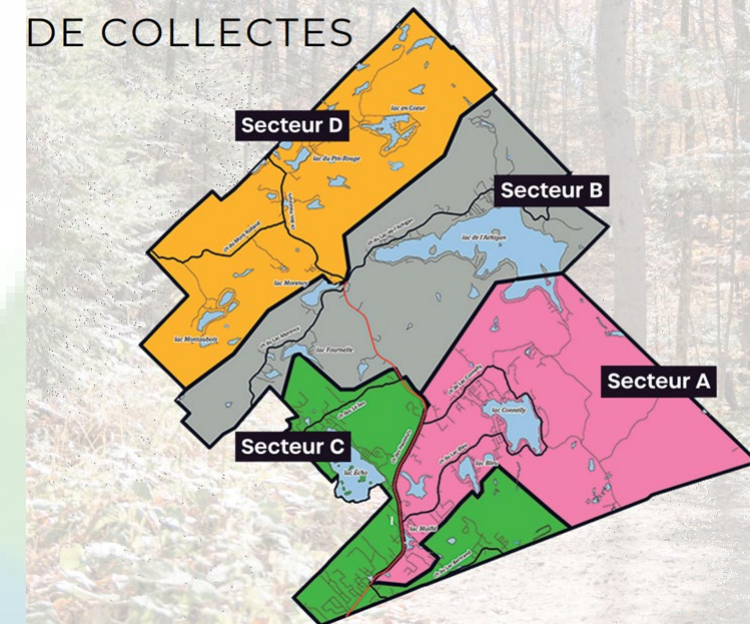
4. Travaux publics

4.1 Dépôt du rapport du trimestriel

Collecte et déchiquetage de branches

- Offert gratuitement de mai à octobre (**dernière semaine 19 octobre**);
- Première semaine du mois: secteurs A et C;
- Troisième semaine du mois: secteurs B et D;
- Un maximum de 15 minutes est accordé par collecte;
- Un maximum de 2 demandes de collecte par adresse civique par année;
- Inscription obligatoire en ligne au plus tard à midi le jeudi précédant la collecte;
- RAPPEL:
 - Les branches doivent être placées en bordure de la rue le dimanche précédant la collecte;
 - Déposer les gros bouts des branches du côté de la rue, pas plus de 5 pieds de haut;
 - Diamètre maximum de 4 pouces. Aucune bûche, souche ou débris;
 - Le nettoyage des résidus est la responsabilité du propriétaire.

CARTE DES SECTEURS
DE COLLECTES



4. Travaux publics

4.2 Affectation de surplus pour l'épandage d'abat-poussière sur le chemin du Roi

D'AUTORISER la réalisation d'un maximum de trois épandages supplémentaires d'abat-poussière sur le chemin du Roi, estimé à 10 000 \$ chacun, plus les taxes applicables, d'ici la fin de la saison estivale afin d'atténuer les impacts liés à l'augmentation de la circulation causée par la fermeture du pont Abercrombie;

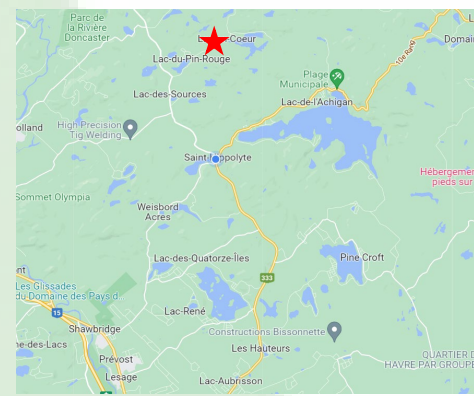
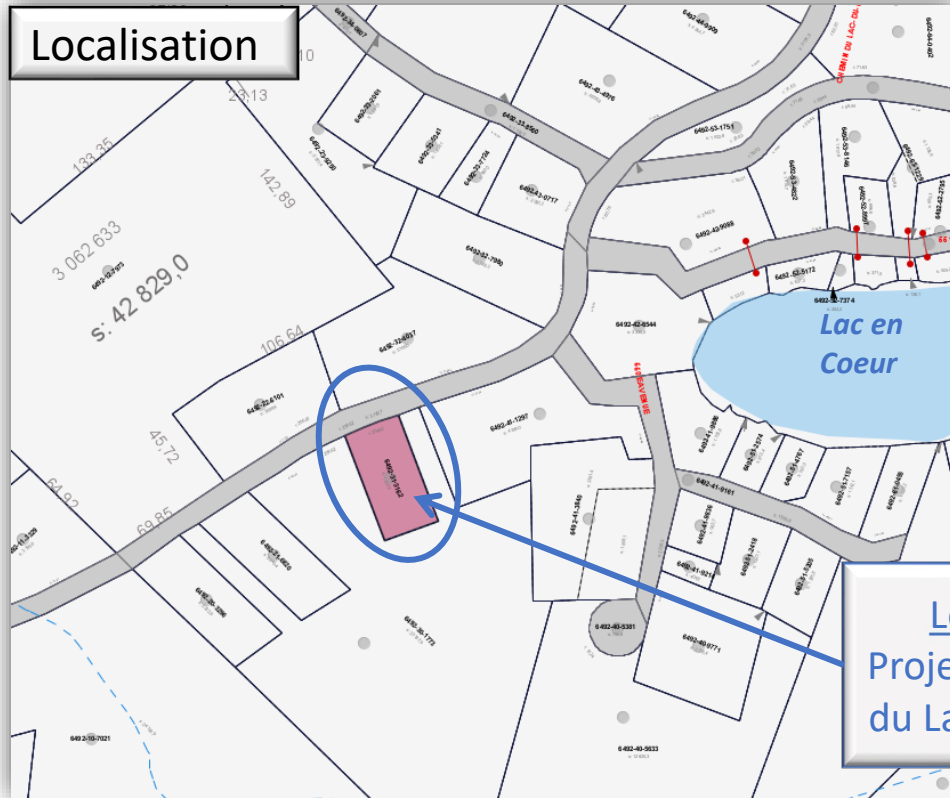
D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Alexandre Dumoulin à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER la mairesse à engager les négociations auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Carrière Beauval afin d'obtenir une contribution financière en guise de dédommagements afin de couvrir les frais engendrés pour les épandages supplémentaires dû à la fermeture du pont Abercrombie;

5. Urbanisme

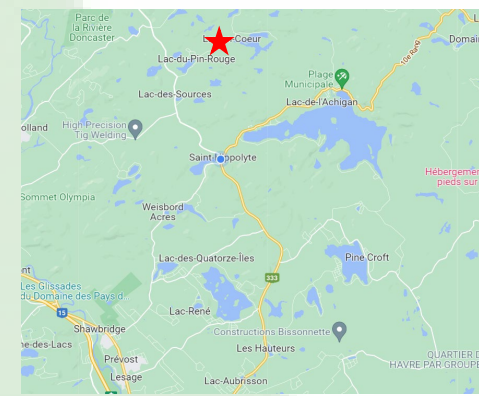
5.1 DDM 2026-0036: 301, chemin du Lac-du-Pin-Rouge

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète d'au maximum 0,3 m dans les marges latérales gauche et droite de 5 m calculées à partir des bandes tampons latérales de 3 m sur un terrain de plus de 1 500 m² de la zone H-319.



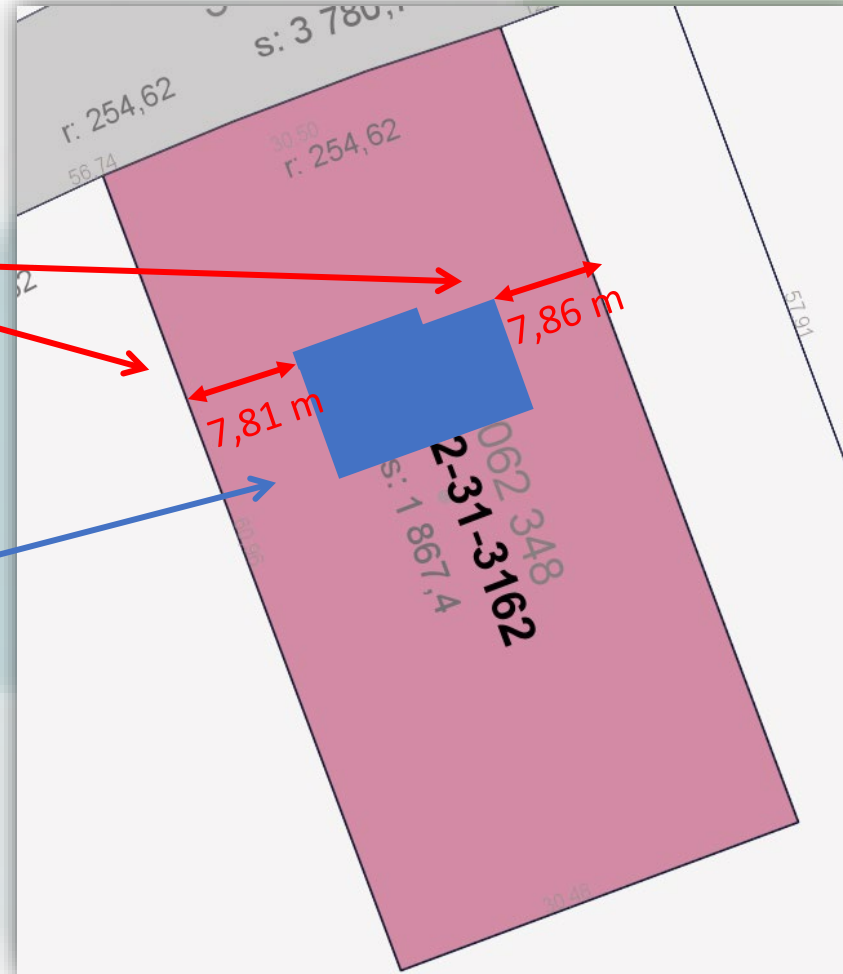
5. Urbanisme

5.1 DDM 2026-0036: 301, chemin du Lac-du-Pin-Rouge...suite



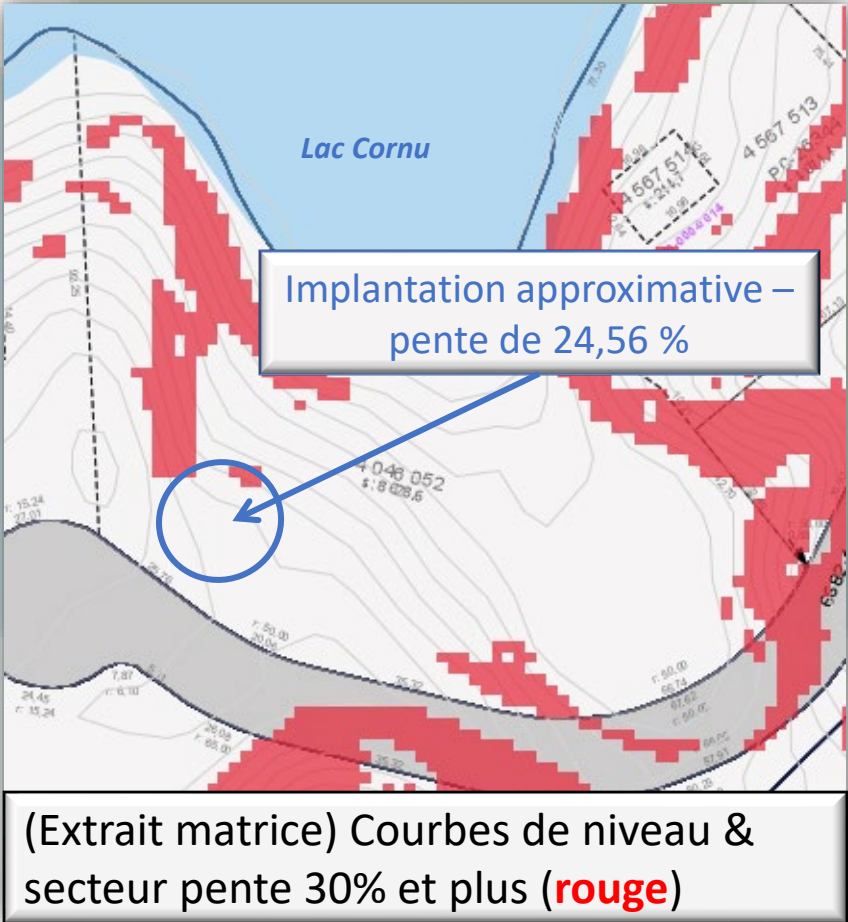
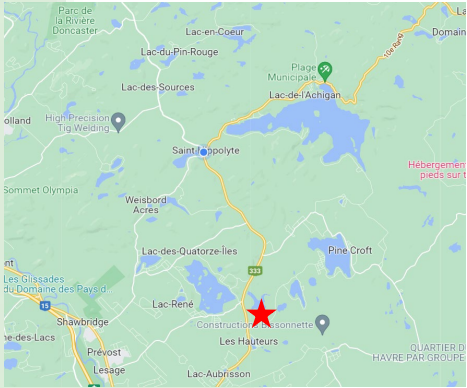
Empiètement d'au maximum 0,3 mètre dans les marges latérales, (7,81 m au lieu de 8 m du côté gauche et 7,86 m au lieu de 8 m du côté droit)
NOTE: 8 m correspond à 3 m de bande tampon + 5 m marge de recul.
DDM REQUISE

Implantation approximative sur le terrain de la maison projetée



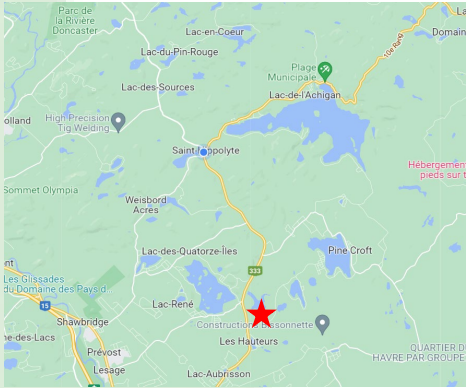
5. Urbanisme

5.2 PIIA 2026-0020: 216, chemin du Lac-Bleu Construction bâtiment principal – Terrain en pente (secteurs montagneux)

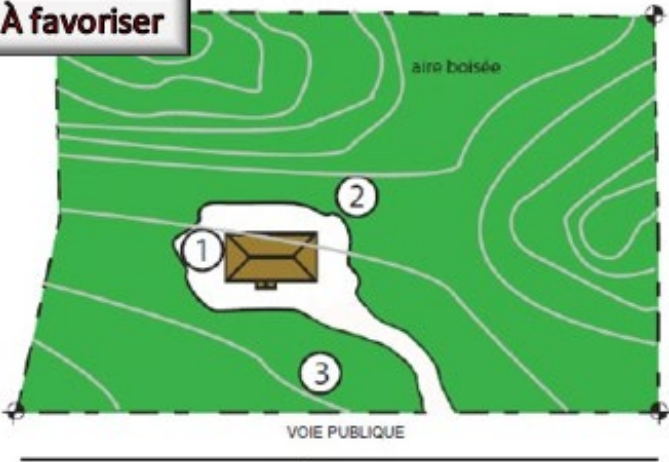


5. Urbanisme

5.2 PIIA 2026-0020: 216, chemin du Lac-Bleu...suite



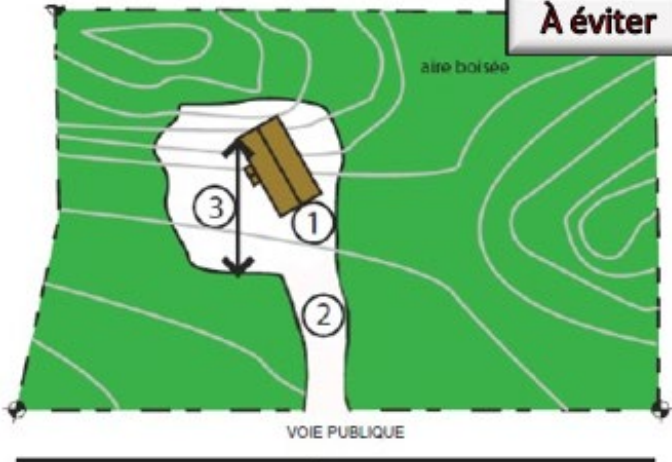
À favoriser



- À favoriser -

- ① Implantation des bâtiments parallèle aux courbes de niveau à favoriser.
- ② Limitations des aires de déboisement aux pourtours du bâtiment.
- ③ Bâtiment peu visible de la voie publique en raison d'une allée de circulation désaxée et en respect avec la topographie.
- ④ Continuité de la ligne de cime des arbres.
- ⑤ Intégration du bâtiment au site à développer.

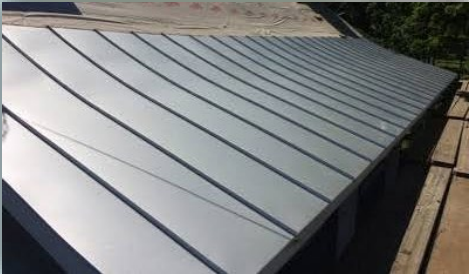
À éviter



- À éviter -

- ① Implantation des bâtiments perpendiculaire aux courbes de niveau à éviter (entraîne une augmentation des opérations de déblai/remblai excessives)
- ② Allée de circulation qui génère un déboisement rendant le bâtiment visible de la voie publique et génère des opérations de déblai/remblai excessives.
- ③ Remblai trop important.
- ④ Discontinuité de la ligne de cime des arbres à éviter.
- ⑤ Impact visuel du bâtiment.

Matériaux de revêtement



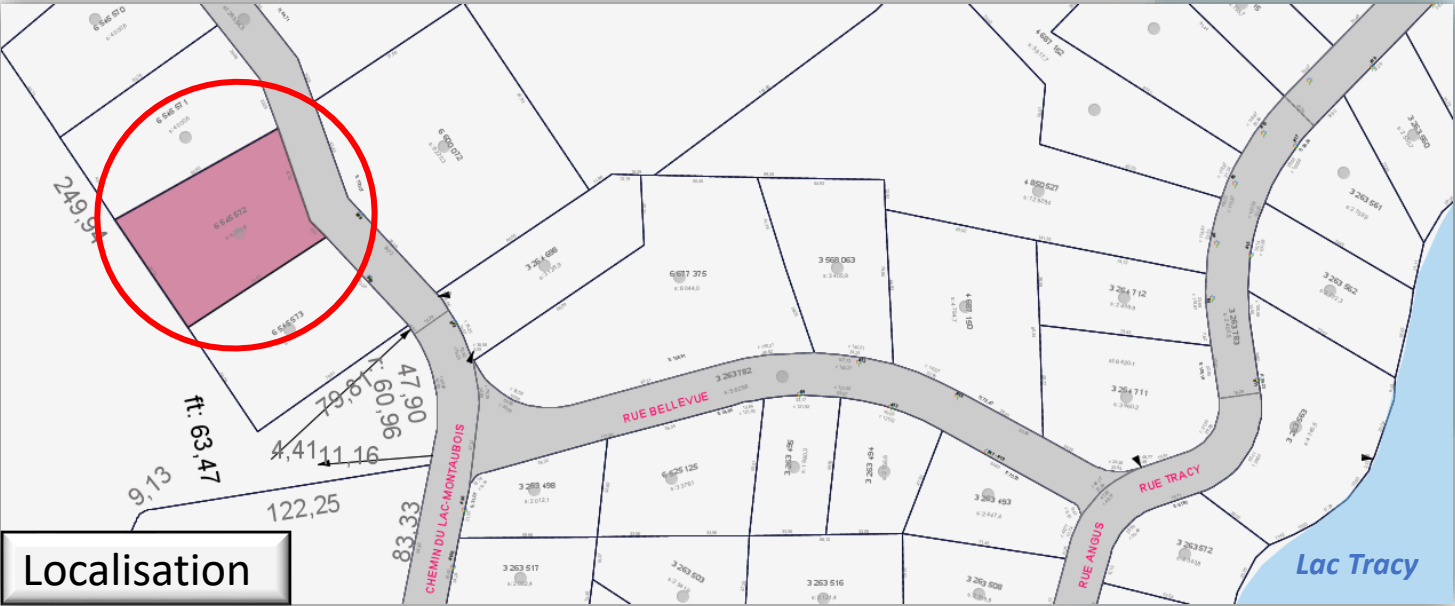
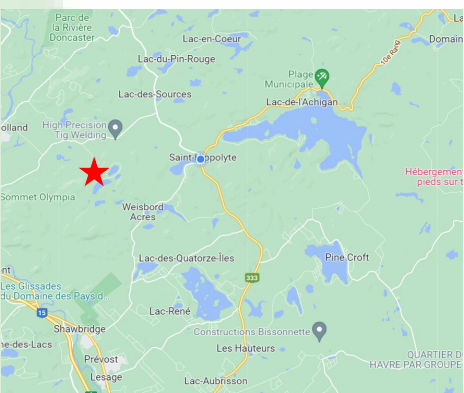
Toiture:
Tôle gris fusain



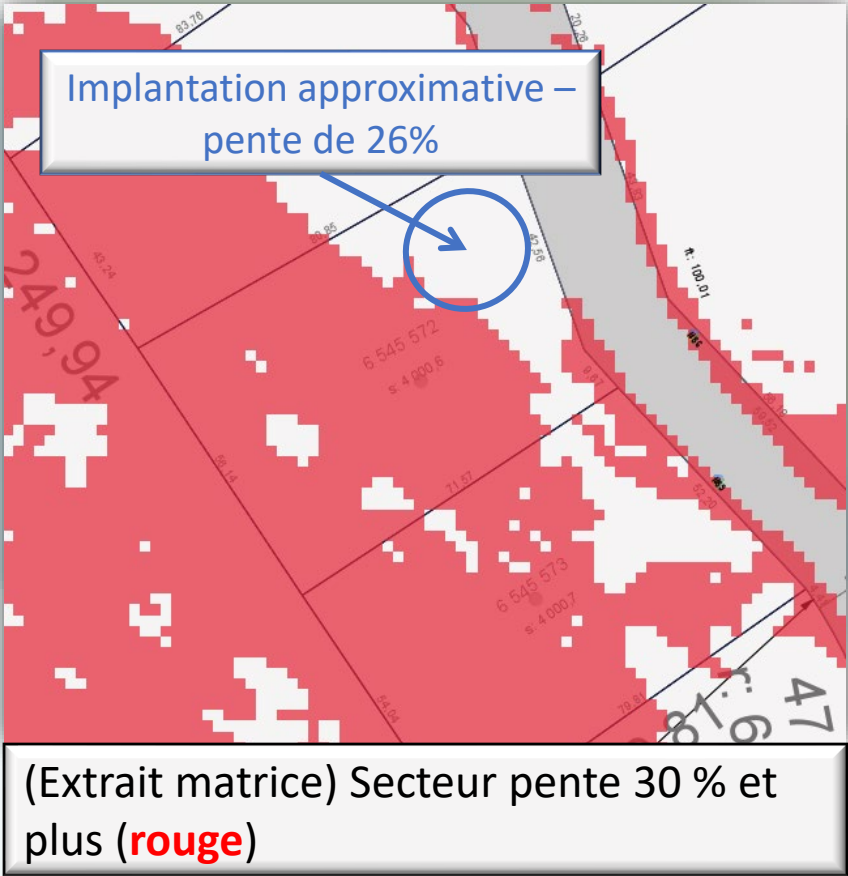
Revêtement:
Fibre de bois
de type
Canexel (brun)

5. Urbanisme

5.3 PIIA 2026-0031: 85, chemin du Lac-Montaubois Construction bâtiment principal – Terrain en pente (secteurs montagneux)



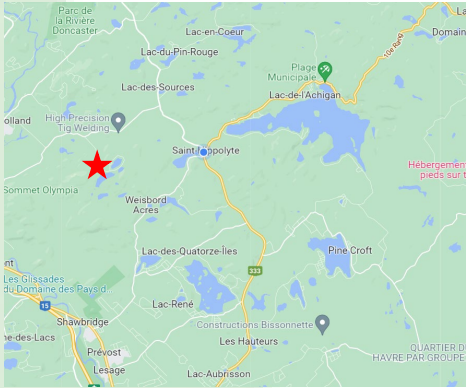
Localisation



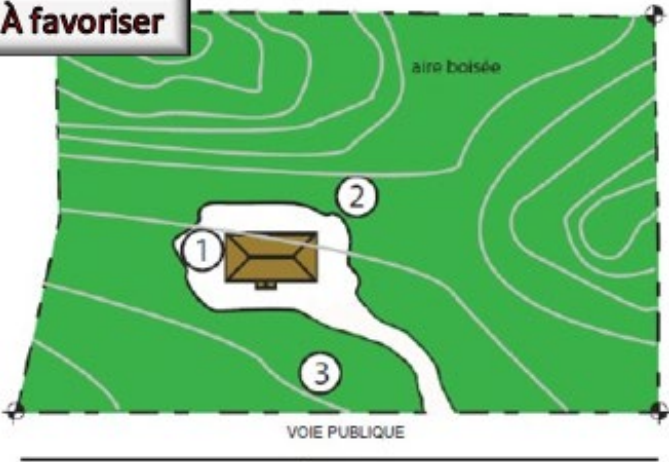
(Extrait matrice) Secteur pente 30 % et plus (rouge)

5. Urbanisme

5.3 PIIA 2026-0031: 85, chemin du Lac-Montaubois...suite



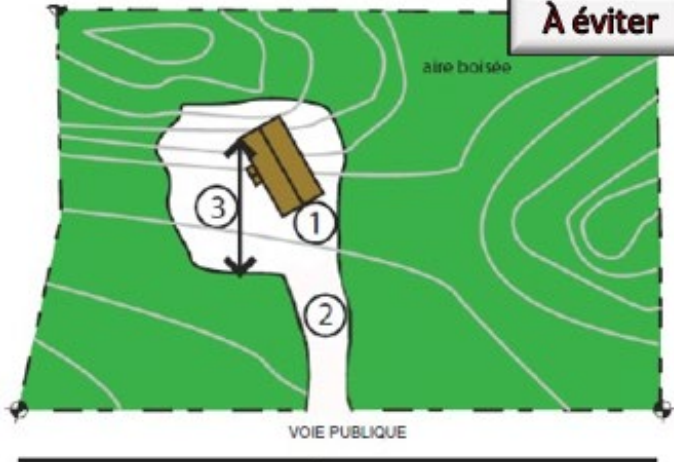
À favoriser



- À favoriser -

- ① Implantation des bâtiments parallèle aux courbes de niveau à favoriser.
- ② Limitations des aires de déboisement aux pourtours du bâtiment.
- ③ Bâtiment peu visible de la voie publique en raison d'une allée de circulation désaxée et en respect avec la topographie.
- ④ Continuité de la ligne de cime des arbres.
- ⑤ Intégration du bâtiment au site à développer.

À éviter



- À éviter -

- ① Implantation des bâtiments perpendiculaire aux courbes de niveau à éviter (entraîne une augmentation des opérations de déblai/remblai excessives)
- ② Allée de circulation qui génère un déboisement rendant le bâtiment visible de la voie publique et génère des opérations de déblai/remblai excessives.
- ③ Remblai trop important.
- ④ Discontinuité de la ligne de cime des arbres à éviter.
- ⑤ Impact visuel du bâtiment.

Matériaux de revêtement



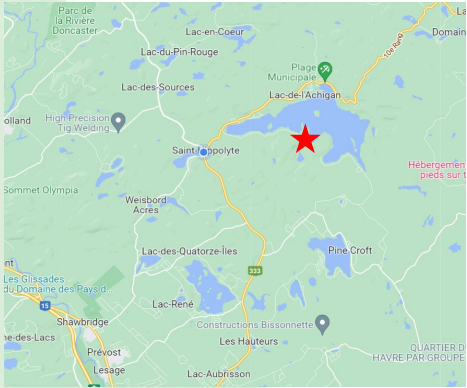
Toiture:
Bardeau noir



Revêtement:
Vinyle blancs de type
« board and batten »

5. Urbanisme

5.4 PIIA 2026-0037: 626, 305^e Avenue Reconstruction bâtiment principal – Lac de l’Achigan



Localisation



626, 305^e Avenue
reconstruction

Photo aérienne



Maison existante (à démolir)



5.4 PIIA 2026-0037: 626, 305^e Avenue...suite



Matériaux de revêtement

Type de revêtement extérieur 1

Type : BRIQUE GLEN-GERY
Couleur : ASPEN WHITE WIRECUT

Type de revêtement extérieur 2

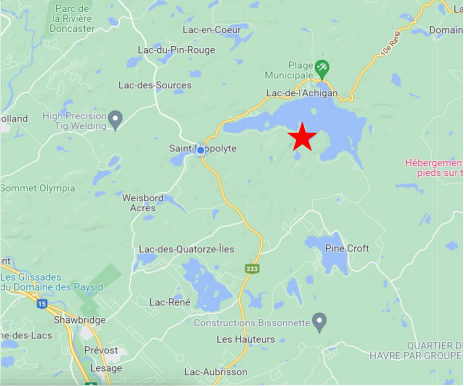
Type : BOIS MAXI-FOREST
Couleur : DT3-007 BLANC GRIS PALE

Type de revêtement extérieur 3

Type : PIERRE NATURELLE
Couleur : ASCOT MÉLANGE DUCHARME

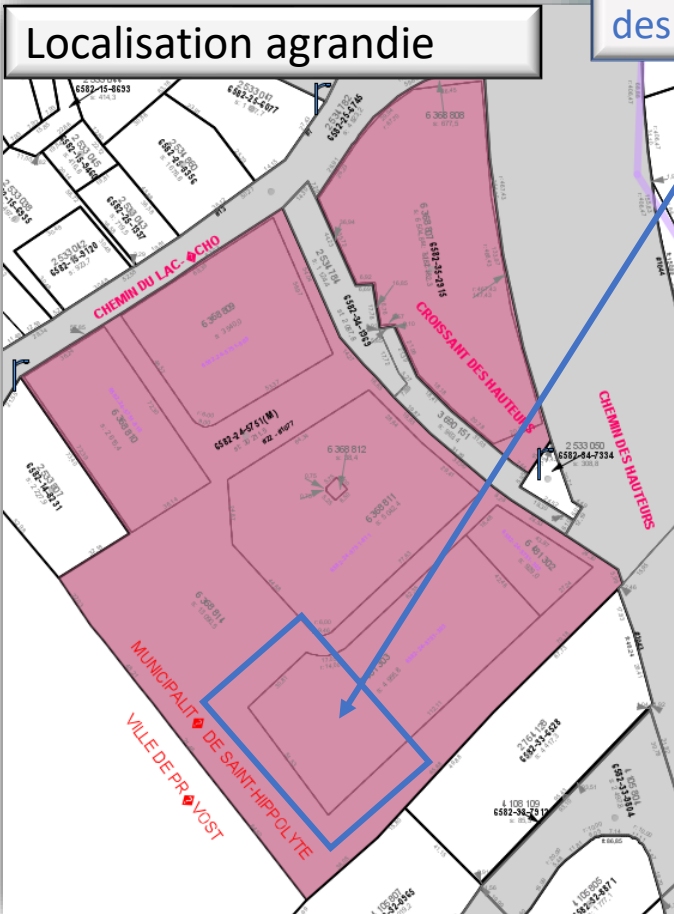
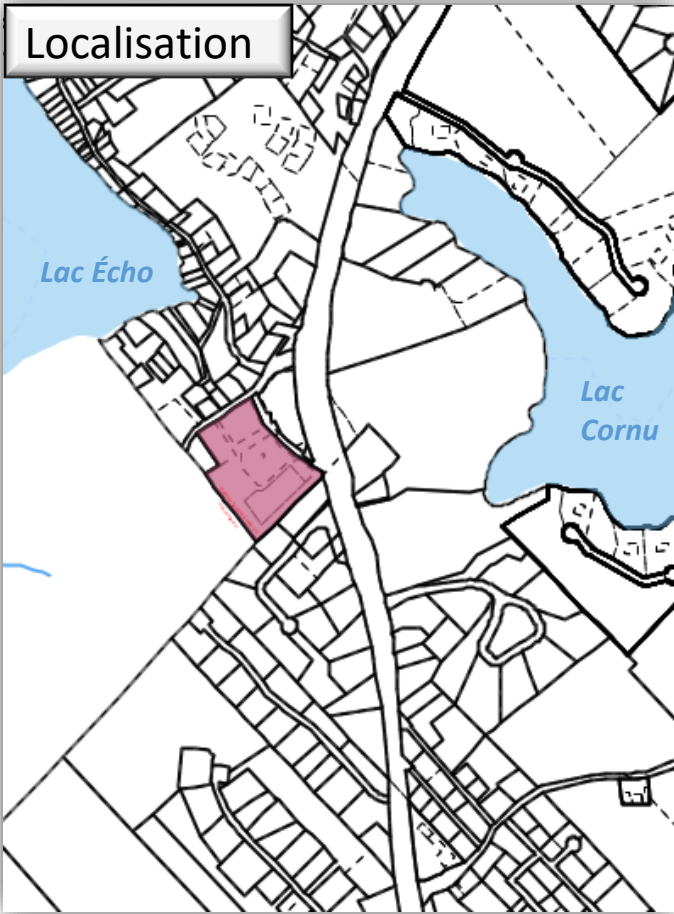
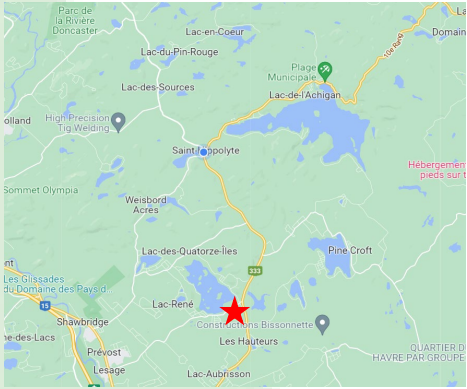
Type de revêtement de la toiture 1

Type : TOLE D'ACIER PRÉPEINTE MAC MÉTAL
Couleur : ZINC BROSSÉ IRS 32
Fondation : BÉTON
Planchers - Sous-sol : VINYL, CÉRAMIQUE
Planchers - Rez-de-chaussée : BOIS, CÉRAMIQUE
Planchers - Étage (si applicable) : NA
Nombre de chambres à coucher pour la résidence principale : 3
Présence d'un logement additionnel : Non



5. Urbanisme

5.5 PIA 2026-0038 : 1069, croissant des Hauteurs Construction bâtiment principal – Route 333

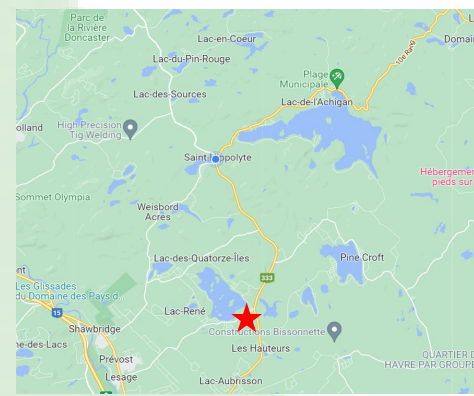


#1069, croissant des Hauteurs



5. Urbanisme

5.5 PIIA 2026-0038 : 1069, croissant des Hauteurs...suite



Matériaux de revêtement



Revêtement:
**Fibre de bois
de type
Canexel (kaki)**



Revêtement:
**Fibre de bois
de type
Canexel (noir)**

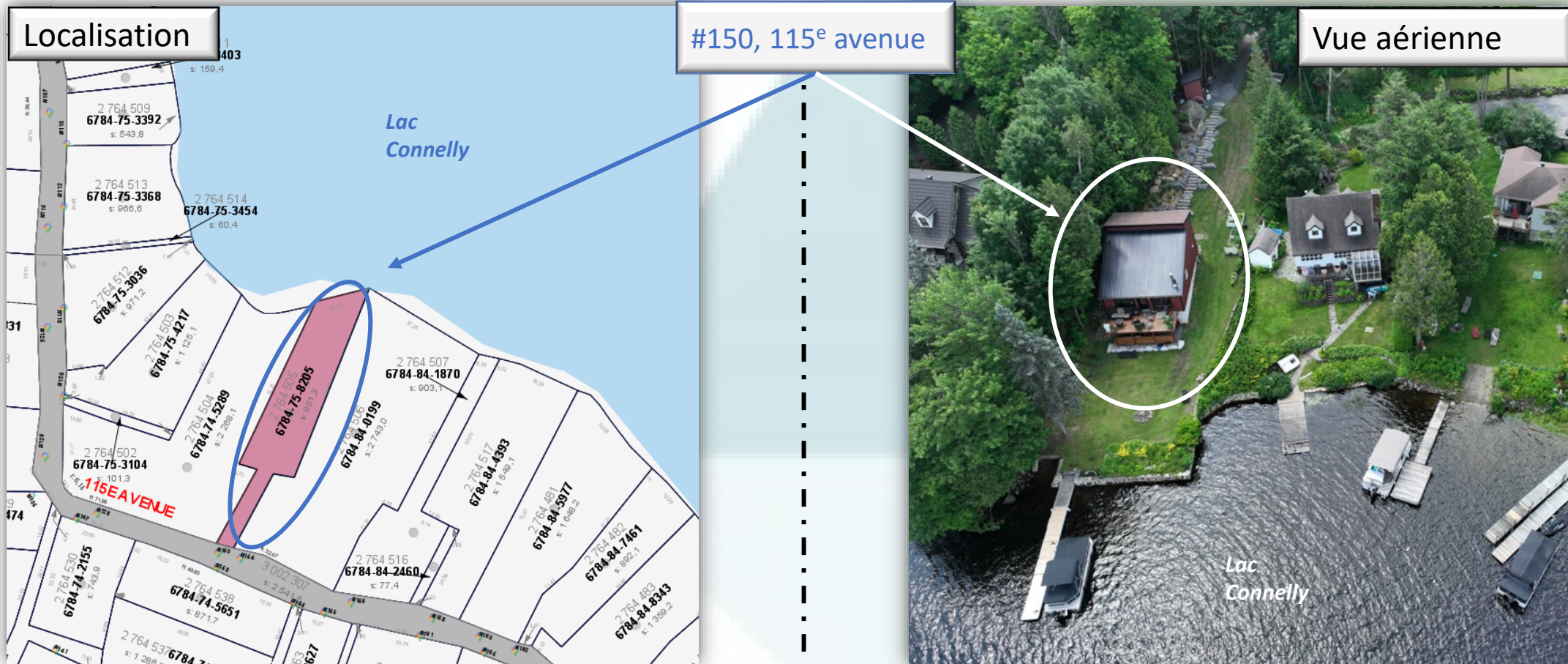
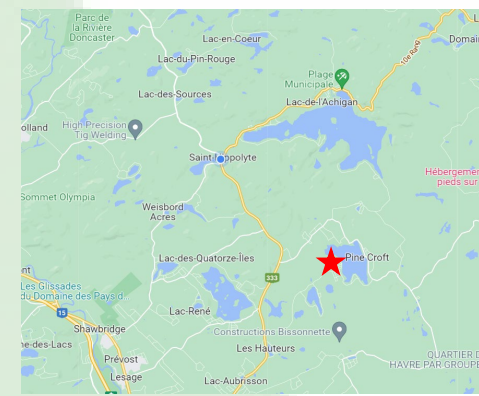


Toiture:
Bardeau gris pâle

5. Urbanisme

5.6 PIIA 2026-0039 : 150, 115^e Avenue

Rénovation / agrandissement bâtiment principal – Lac Connelly

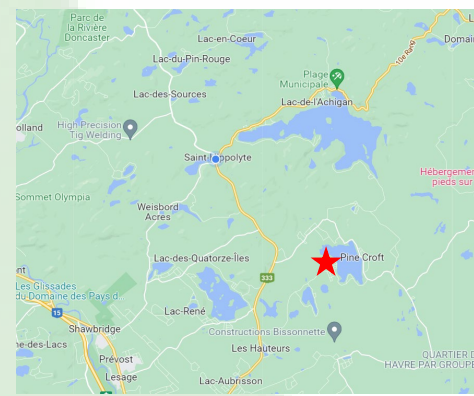


5. Urbanisme

5.6 PIIA 2026-0039 : 150, 115^e Avenue...suite



Nature de l'agrandissement:
Ajout d'un balcon incrusté
dans l'avant toit côté lac. Les
matériaux de revêtement
restent inchangés



6. Environnement

6.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2027 – achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

DE CONFIRMER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Hippolyte au regroupement d'achats de BAC-2027 visant l'achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour la durée du contrat;

...

DE MANDATER l'UMQ pour accomplir tous les actes requis afin d'assurer la conduite du processus d'appel d'offres, incluant l'attribution du contrat, le cas échéant, ainsi que les suivis relatifs à l'administration de la garantie d'exécution, si requis, pour et au nom des municipalités participantes;

...

DE DÉCLARER que la présente résolution constitue une entente confirmant les modalités du mandat confié à l'UMQ conformément à l'article 14 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C 65.01) ainsi que l'article 2130 du Code civil du Québec (RLRQ ccq-1991) confirmant les modalités du mandat;

6. Environnement

6.2 Demande de modification au Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) pour couvrir l'ensemble du territoire de la Municipalité

DE DEMANDER formellement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'assouplir les règles du programme PUIT afin de permettre à notre municipalité d'appliquer cette aide financière à l'ensemble de notre territoire, sans restriction sectorielle;

6. Environnement

6.3 Octroi d'une aide financière – Association pour la protection du lac Morency

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association pour la protection du lac Morency au montant de 910 \$, laquelle sera répartie en deux versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.1 Demande d'accréditation – Association des propriétaires du chemin Hunter

DE RECONNAÎTRE l'organisme Association des propriétaires du chemin Hunter selon la politique d'accréditation et la politique d'aide aux organismes de la Municipalité de Saint-Hippolyte.

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Octroi d'une aide financière – Association pour la protection du lac de l'Achigan

DE VERSER à l'APLA une aide financière au montant de 950,50 \$ nécessaire à l'achat des bouées d'écueils pour installation sur le lac de l'Achigan;

8. Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.3 Octroi d'une aide financière – Association des propriétaires du chemin des Buttes

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à l'Association des propriétaires du chemin des Buttes au montant de 837,50 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % à l'approbation du rapport financier de l'événement;

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.4 Octroi d'une aide financière – Club des bons voisins

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière à Club des bons voisins au montant de 5 000 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % à l'approbation du rapport financier de l'événement;



8. Loisirs, culture et vie communautaire

ÉVÉNEMENT À VENIR



Journée country

Centre de plein air Roger-Cabana

15 h à 19 h – Jeux gonflables et taureau mécanique

16 h à 18 h – Tours de poneys

17 h 30 – Cours de danse en ligne

19 h à 20 h – Philippe Tremblay

20 h 30 à 22 h – Francis Degrandpré

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport trimestriel



Les mois d’avril, mai et juin ont été fort occupés pour les pompiers, tant en interventions qu’en formations.

Statistiques d'intervention	Avril	Mai	Juin
Interventions incendie	43	40	32
Premiers répondants	9	18	8
Total	52	58	40

Formation	
Avril	Accès au bâtiment (entrée par effraction)
Mai	Feu de forêt
Juin	Sauvetage nautique

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport trimestriel

Prévention incendie

En cette saison estivale déjà bien amorcée, le Service de la prévention des incendies souhaite rappeler quelques consignes de sécurité afin que tous puissent profiter pleinement de l'été en toute sécurité.

Recyclage des piles usagées

Un rappel est adressé aux citoyens concernant la disposition sécuritaire des piles et batteries usagées. Celles-ci ne doivent jamais être jetées aux ordures ni dans le bac de recyclage, puisqu'elles peuvent provoquer des incendies lors de la collecte ou du traitement des matières résiduelles.

Il est recommandé de conserver les piles usagées dans un contenant non métallique, de protéger les bornes des piles rechargeables ou au lithium avec du ruban isolant, puis de les déposer dans les points de collecte prévus à cet effet. Des récupérateurs de piles sont disponibles à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et au garage municipal.



9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport trimestriel

Programme de visites résidentielles – Vérification des avertisseurs

Dans le cadre du programme annuel d'installation et de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, les pompiers effectuent des visites de prévention résidentielle entre les mois de juin et septembre. Cette année, les secteurs ciblés comprennent notamment les lacs Écho, Bleu et à l'Anguille, le secteur sud du lac Connelly ainsi que le chemin de la Carrière.

L'objectif de ces visites est de réduire les risques d'incendie et leurs conséquences humaines, matérielles et environnementales. Les pompiers vérifieront la présence, l'emplacement et le bon fonctionnement des avertisseurs, tout en sensibilisant les citoyens à l'importance de maintenir des dispositifs conformes et fonctionnels.

En cas d'absence, un accroche-porte contenant un code QR est laissé afin de permettre aux citoyens de remplir le formulaire en ligne. La collaboration de la population est essentielle au succès de cette démarche. L'objectif pour 2026 est de réaliser 980 visites résidentielles et d'atteindre un taux de participation de 50 %.



PRÉVENTION INCENDIE

Le service de la Sécurité incendie vous rappelle l'importance de vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Vous avez manqué notre visite? Assurez-vous de faire l'auto-inspection de vos avertisseurs en remplissant le formulaire en ligne à l'aide du code QR ou à l'adresse suivante :

citoyen.saint-hippolyte.ca/demandes-en-ligne/avertisseur-de-fumee-et-de-monoxyde-de-carbone



Pour être informé en cas d'urgence, inscrivez-vous au service d'alertes à :

citoyen.saint-hippolyte.ca

Date de la visite de nos pompiers :

Voir les conseils de sécurité au verso.



SAINT-HIPPOLYTE

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport trimestriel

PRÉVENIR LES FEUX DE FORÊT — SOPFEU

Le saviez-vous? Plus de 80 % des feux de forêt sont causés, malheureusement, par l'activité humaine.

Voici les principales causes répertoriées par la SOPFEU chaque année :



PRINCIPALES CAUSES DES FEUX DE FORÊT			
	Brûlage de rebuts	75 moyenne/an	0 en 2026
	Feux de camp	60 moyenne/an	0 en 2026
	Articles de fumeurs	80 moyenne/an	0 en 2026
	Véhicules tout-terrain	10 moyenne/an	0 en 2026
	Cendres chaudes	6 moyenne/an	0 en 2026
	Feux d'artifice	3 moyenne/an	0 en 2026

Hippolytois, Hippolytoises, faites la différence en adoptant des comportements sécuritaires!

Vous pouvez consulter, sur la page d'accueil du site Web de la Municipalité, l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU, ce qui vous permet d'adapter vos activités extérieures et ainsi prévenir les risques d'incendie sur le territoire.

9. Sécurité incendie

9.1 Dépôt du rapport trimestriel

Utilisation des barbecues de façon sécuritaire.

Les appareils de cuisson portatifs doivent être installés à une distance sécuritaire des portes, fenêtres et matériaux combustibles et ne doivent jamais être utilisés dans un espace couvert ou fermé.

Les utilisateurs de barbecue au propane sont également invités à vérifier régulièrement l'état des tuyaux et raccords afin de prévenir les fuites de gaz et les risques d'incendie.

Avant d'utiliser un barbecue sur un balcon ou dans un immeuble résidentiel, il est recommandé de s'assurer que les règlements municipaux, de copropriété, de location et d'assurance le permettent.



9. Sécurité incendie

9.2 Dépôt du bilan des activités 2025 du Service de sécurité incendie

Le conseil prend acte du dépôt du bilan des activités 2025 du Service sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Hippolyte en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport trimestriel

Renouvellement et achat des vignettes nautiques

Après seulement un mois, près de 1 200 demandes avaient été traitées et à ce jour, 1902 vignettes ont été autorisées:

- Lac de l'Achigan (riverain) vignette bleu marin: **880**
- Lac de l'Achigan (non riverain) vignette rouge: **319**
- Lac Connelly vignette orange: **293**
- Lac des Quatorze Îles (Echo) vignette verte: **387**
- Lac Bleu vignette bleu ciel: **23**
- Embarcations non-motorisée (nouvelles demandes) **95** pour un total de **795**
- Embarcations non-motorisées et non-résidents (journalières) **30** en date du 2 juillet 2026



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport trimestriel

Renouvellement et achat des vignettes nautiques

Informations à retenir pour la saison estivale:

- Aucune vignette ne sera vendue au débarcadère.
- Une seule façon pour se procurer ou de renouveler une vignette: vignettes.saint-hippolyte.ca
- Prévoyez le coup: il faut compter un délai de 5 jours ouvrables pour le traitement de votre demande. Si votre dossier est incomplet ou s'il y a des ambiguïtés, le délai pourrait être plus long.
- IMPORTANT: vous devez vous assurer d'avoir votre confirmation de traitement avant de vous présenter au débarcadère municipal avec votre embarcation. Des plaisanciers se sont présentés sans cette confirmation la journée même d'une demande de renouvellement ou d'achat de vignette. Les agents du débarcadère ne sont pas formés pour autoriser une demande.



10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport trimestriel

Patrouilleurs nautiques et terrestre

Depuis le début de la saison estivale. Les agents de la patrouille nautique et terrestre ont exécuté les tâches suivantes:

- Patrouille nautique:
 - Application de la loi 2001 de la Marine marchande du Canada (LMMC) sur les plans d'eau navigable
 - Sorties: 5 en raison du mauvais temps depuis le 15 juin 2026
 - Avis de conformité: 17 suivant la partie 10 de la LMMC
 - Contravention: 1 LC-26 / Art. LP 136,207 / Dors 08-120A / Article applicable 21 (personne de moins de 16 ans a utilisé une motomarine)
- Patrouille terrestre:
 - Patrouille des parcs et sentiers de la municipalité
 - Collaboration à l'installation des jeux d'eau gonflable, des zones de baignade et des quais
 - Sécuriser l'événement de la fête nationale
 - Appui aux travaux publics sur les chantiers routiers
 - Collaboration avec la Ville de Prévôt afin de restreindre l'accès au lac des Quatorze Îles

10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport trimestriel

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Au cours du dernier trimestre, la Sûreté du Québec a effectué 6 opérations de surveillance routière sur le territoire de Saint-Hippolyte. Déployées avec 3 à 6 véhicules de patrouille, ces interventions ciblaient principalement les secteurs où la limite de vitesse est fixée de 30 à 50 km/h et 80 km/h.

Ces opérations ont permis de renforcer la présence policière, de sensibiliser les usagers de la route et de sanctionner les conducteurs en infraction par l'émission de constats d'infraction.



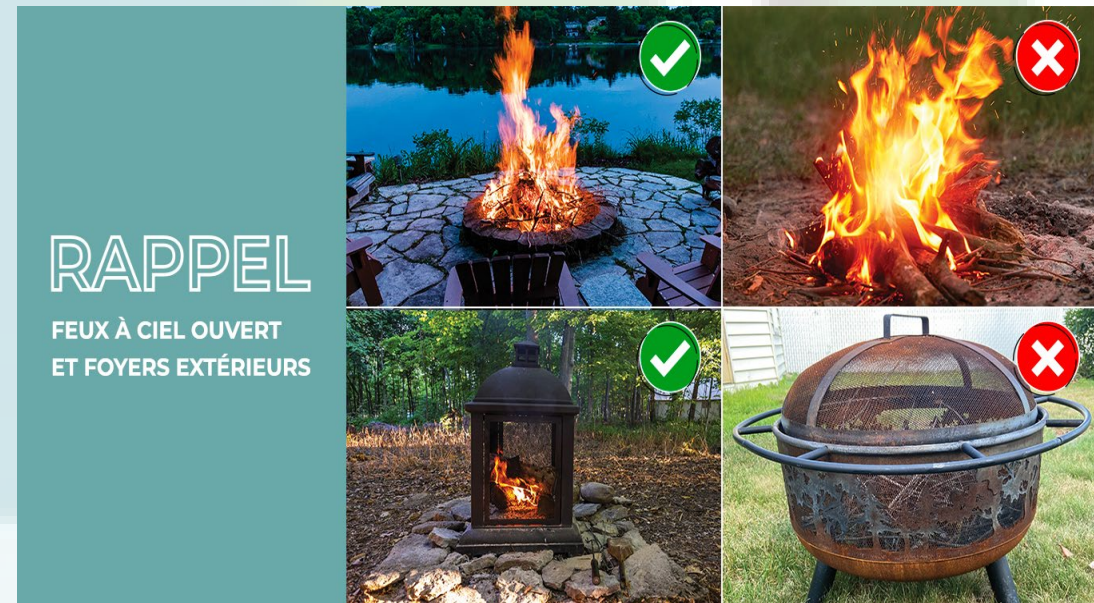
10. Sécurité communautaire

10.1 Dépôt du rapport trimestriel

FEU À CIEL OUVERT

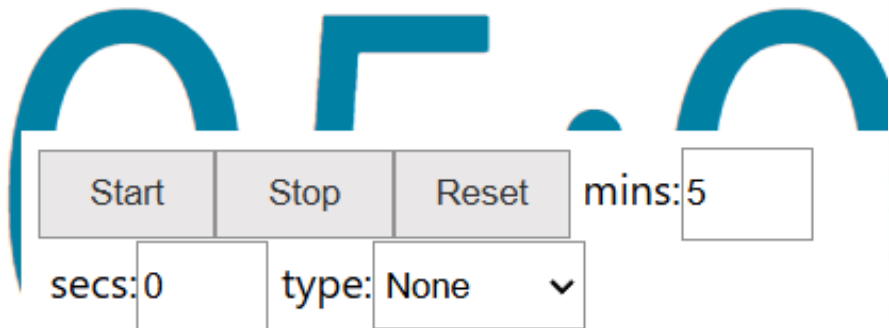
Les feux à ciel ouvert sont autorisés aux conditions suivantes :

- Un seul feu est autorisé par terrain;
- Doit être contenu dans un trou, entouré de pierres ou dans un contenant ininflammable;
- Doit avoir un diamètre maximal de 1 mètre et une hauteur maximale de 0,5 mètre;
- L'utilisation d'une grille pare-étincelles est fortement recommandée;
- Doit être situé à une distance minimale de 6 mètres : d'un bâtiment principal, d'une forêt, de toute la ligne de terrain; de toute matière combustible à laquelle il pourrait se propager; et de toute construction ou équipement accessoire.



PÉRIODE DE QUESTIONS

9 décembre 2025



Show Settings ☐



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochaine séance :
11 août 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE